

No of Page/ N° de page	20
---------------------------	----

RETURN BIDS TO:**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

See Section 1.

Voir Section 1.

STANDARD REQUEST FOR BID**INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions conformément aux modalités prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

La présente demande de soumissions est émise conformément aux modalités de l'arrangement en matière d'approvisionnement n° E60PQ-140003/PQ.

Solicitation No. - N° de la demande	Amendment No. - N° de modification
Supplier SA No. - N° de l'AMA de fournisseur : E60PQ-140003/___	

Solicitation closes – La demande prend fin :	File No. - N° de dossier
at – à See Section 1 Voir Section 1	20231382
on – le See Section 1 Voir Section 1	

Date of Solicitation – Date de la demande de soumissions

2023-10-16

Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :

See Section 2, Article 4.1.

Voir Section 2, Article 4.1

Destination

See Section 2, Annex A.

Voir Section 2, Annexe A.

Instructions:**Municipal taxes are not applicable.**

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions :**Les taxes municipales ne s'appliquent pas.**

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous les frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur

Telephone No. - N° de téléphone

Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)

Signature : _____ Date : _____

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passer directement à l'étape 2)**

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers?

Étape 2. Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Le Canada évaluera les soumissions et octroiera les contrats catégorie par catégorie. À des fins administratives, dans l'éventualité où un même soumissionnaire remporterait plus d'une catégorie, le Canada peut attribuer un seul contrat contenant les catégories obtenues par le soumissionnaire.

Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Pour les besoins non concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3. Marché général ou SAEA

Achats en vertu de la SAEA :

Contenu canadien

Modalités de l'IAS :

La présente invitation à soumissionner est publiée conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour mobilier de postes de travail du fournisseur, qui fait partie de la série d'AMA établis par TPSGC et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Les soumissionnaires s'engagent à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le GMAPT pour les espaces de travail contient l'ensemble des modalités dans leur version intégrale faisant partie intégrale des invitations à soumissionner individuelles en vertu du présent AMA.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes AVEC sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3.

Exigences en matière de sécurité :

1. Conditions

- a. Le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de l'organisation valide (SOV), comme le précise l'annexe B.
 - b. Les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou encore à l'établissement de travail dont l'accès est réglementé, doivent satisfaire aux exigences définies dans l'annexe B en matière de sécurité comme il est indiqué à l'annexe B.
2. Pour plus d'informations sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).
3. Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article 1 ci-dessus (cocher ce qui s'applique) :
- Avant l'attribution d'un contrat. On rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
4. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants, à tout le moins, pour montrer qu'ils se conforment aux exigences relatives à la sécurité.
- a. Le numéro d'autorisation SOV valide du soumissionnaire émis par la DSIC
 - b. Le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux d'exécution des travaux dont l'accès est réglementé. Il est également préférable d'inscrire leur date de naissance, leur deuxième prénom et leur numéro de cote de sécurité émise par la DSIC.

Évaluation des soumissions

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada et de _____ (inscrire le nom de l'entreprise ou du consultant) évaluera les soumissions.

Invitation à soumissionner publiée par :	
l'Utilisateur désigné (UD) Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.
Clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission : Les soumissions doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	2023-10-31 14:00 HAE
À l'adresse de courriel :	Facilities@osfi-bsif.gc.ca cc : Alanna.Duncan@osfi-bsif.gc.ca
Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	5 jours ouvrables

SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat	
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.	
2.	Exigence en matière de sécurité (l'article coché s'applique)	
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.	
a.		L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
b.		Une cote de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
c.		Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.
3.	Besoin	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.	
4.	Responsables	
4.1	Autorité contractante (utilisateur désigné)	
	Nom :	Alanna Duncan
	Titre :	Agente, Services liés aux installations et au matériel
	Ministère, organisme ou société d'État :	BSIF-OSFI
	Adresse :	255 rue Albert, Ottawa, ON K1A 0H2
	N° de téléphone :	343-573-0389
	Courriel :	Alanna.Duncan@osfi-bsif.gc.ca
4.2	<p>Chargé de projet [<i>À remplir au moment de l'attribution du contrat</i>]</p> <p><i>L'Autorité du projet (AP) représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.</i></p> <p><i>L'Autorité du projet (AP) doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).</i></p>	
	Nom :	
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	N° de téléphone :	
	Courriel :	
4.3	Représentant de l'entrepreneur	
	Voir l'annexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.	
5.	Modalités de paiement	

	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.
X	Paiement unique
	Paiements multiples
6.	Facturation (<i>facultatif</i>)
	En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et une copie de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :
	Nom de l'organisation et personne-ressource : <i>[À remplir au moment de l'attribution du contrat]</i>
	Adresse :
7.	Clauses du Guide des CCUA
	<p>I. L'entrepreneur déclare que l'attestation de conformité qu'il a fournie est exacte, complète et conforme aux « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones » décrites à l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.</p> <p>II. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'exactitude de l'attestation fournie au Canada. L'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, avant de détruire des dossiers ou des documents pour une période de six ans commençant à la dernière des dates suivantes : la date du paiement final en vertu du contrat ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en suspens. Au cours de cette période, tous les dossiers et documents doivent être en tout temps accessibles pour vérification par les représentants du Canada, qui peuvent en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur doit donner accès à toutes les installations nécessaires à ces vérifications.</p> <p>III. La présente clause ne peut être interprétée comme limitant les droits et les recours que le Canada pourrait par ailleurs exercer en vertu du contrat.</p> <p>Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires</p> <p>Clause du Guide des CCUA A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement</p> <p>Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière</p>

ANNEXE A
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Règle de combinaison de catégories :

Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat :

La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.

- Catégorie 1**
- Catégorie 2**
- Catégorie 5**

Exception : lorsqu'on utilise la règle des catégories combinées de catégorie 1, 2, 5, les UD peuvent calculer le pourcentage de PNODAMA dans le cadre d'un AMA autorisé (tel que défini dans leur document d'appel d'offres) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.

Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :

L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion de l'autorité du projet, **avant la fabrication / la commande des produits**, Le l'autorité du projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.

Les produits Non AMA peuvent être incorporés dans l'IAS et ne doivent pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie. Les éléments de la Non AMA doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s):

a. Catégorie 1 – Système de cloisons interraccordables et autostables

Catégorie 1a – Cloisons interraccordables (se reporter à l'annexe C)

Catégorie 1b – Éléments d'appui et mobilier autostable

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal feront partie d'une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s'applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.

b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

c. Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (table 1 de plus amples détails relatifs aux produits).

d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires. Les produits Non AMA peuvent être ajoutés à n'importe quelle sous-division ou à sa propre sous-division.

L'utilisateur désigné doit indiquer comment la catégorie 6 sera sous-divisée dans le tableau de produits pour la catégorie 6.

g. Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA – Catégorie(s) : _____

2. Produits et tableaux d'établissement des prix

Date d'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. *(Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.)*

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. **Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.**

******Veillez-vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés.******

Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produits : 3**Tableau 1 – Tableau des produits**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
#	NIUGC	Description du produit	Qté	** Veuillez fournir des informations supplémentaires	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	3LSL1HXXLM12D20XHXX	Casiers de rangement Hauter 64-66"	540	**Oui ***Hauteur		\$	\$
<p>*Fournir des renseignements supplémentaires :</p> <p>Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits, avec leur soumission.</p> <p>***Hauteur</p> <p>Le Canada demande que les casiers aient la même hauteur totale, qui doit être comprise entre 64-66 pouces.</p>							

Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Qté	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$
1	255, rue Albert, 10 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	185	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	\$
1	121, rue King O, 15 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	315	2024-02-04	18 h 30 à 23 h HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	\$
1	2001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 530 Montréal, QC H3A 2A6	40	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et</i>	

					<i>l'installation de mobilier.</i>	
		<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA</p> <p>**L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.</p> <p>Les livraisons se font à l'étage, les produits sont enlevés des palettes et ces dernières sont emportées.</p>			Total des livraisons :	\$

Tableau 3 – Installation

		Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Qté	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme ci-dessous **	Prix de lot ferme \$
1	255, rue Albert, 10 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	180	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	\$
1	121, rue King O, 15 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	315	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	
1	2001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 530 Montréal, QC H3A 2A6	40	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	

	<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA.</p> <p>** L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.</p> <p><i>Ajouter des lignes au besoin.</i></p>				Prix total de l'installation :	\$

Tableau 4 – Produit optionnel

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
#	NIUGC	Description du produit	Qté	** Veillez fournir des informations supplémentaires	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	3LSL1HXXLM12D20XHXX	Casiers de rangement Hauter 64-66"	210	**Oui ***Hauteur		\$	\$
<p>*Fournir des renseignements supplémentaires :</p> <p>Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir des dessins ou des photos, y compris de la documentation descriptive de ces produits, avec leur soumission.</p> <p>***Hauteur</p> <p>Le Canada demande que les casiers aient la même hauteur totale, qui doit être comprise entre 64-66 pouces.</p>							

Tableau 5 – Livraison optionnelle

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Qté	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci-dessous**	Prix de lot ferme \$

1	255, rue Albert, 10 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	100	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	\$
1	121, rue King O, 15 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	100	2024-02-04	18 h 30 à 23 h HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	\$
1	2001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 530 Montréal, QC H3A 2A6	10	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	\$
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA</p> <p>**L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.</p> <p>Les livraisons se font à l'étage, les produits sont enlevés des palettes et ces dernières sont emportées.</p>					Total des livraisons :	\$

Tableau 6 – Installation optionnelle

		Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Qté	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme ci-dessous **	Prix de lot ferme \$
1	255, rue Albert, 10 ^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2	100	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	\$

1	121, rue King O, 15 ^e étage, Toronto (Ontario) M5H 3T9	100	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	
1	2001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 530 Montréal, QC H3A 2A6	10	2024-02-04	9 h 30 à 16 h 30 HNE	_____ : semaines <i>Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.</i>	
<p>*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA.</p> <p>** L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de l'installation, en tenant compte du temps d'installation indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.</p>					Prix total de l'installation :	\$

Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard	
1.1	<p>L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.</p> <p>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</p> <p>L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.</p>	
2.	Installations du Canada où se fera la livraison	
	<p><i>Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.</i></p> <p><i>Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.</i></p>	
2.1	Quai/lieu de chargement – OTTAWA	
A	Lieu	255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2
B	Quai	Oui, camion de cinq tonnes maximum
C	Rampe de chargement	Non disponible
D	Porte	6 pi 6 po H x 7 pi l
E	Monte-charge	Rez-de-chaussée, à droite du quai
F	Autre (préciser, le cas échéant)	Voir l'annexe C Quais de chargement
2.2	Quai/lieu de chargement – TORONTO	
A	Lieu	121, rue King O, Toronto (Ontario) M5H 3T9
B	Quai	Oui, sur la rue York, au nord
C	Rampe de chargement	Oui, du côté nord Capacité maximale de 5 000 livres 7 pi L x 5 pi l avec battant à charnière (16 po L)
D	Porte	6 pi 6 po H x 7 pi l
E	Monte-charge	Rez-de-chaussée, à droite du quai
F	Autre (préciser, le cas échéant)	Voir l'annexe C Quais de chargement
2.3	Quai/lieu de chargement – MONTRÉAL	
A	Lieu	2001 Boulevard Robert-Bourassa, Suite 530, Montréal (Québec) H3A 2A6
B	Quai	Oui, Situé sur la rue Union (à l'angle des rues Robert-Bourassa et Union)
C	Rampe de chargement	Oui, Capacité maximale de 4000 livres
D	Porte	11 pi 9 po H x 13'11 pi L
E	Monte-charge	Rez-de-chaussée
F	Autre (préciser, le cas échéant)	Voir l'annexe C Quais de chargement
3.	Continuité des attestations	
	<p>Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.</p> <p>Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.</p>	
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	Conformité du produit	
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).	

Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat*(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)*

1	Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
2	Total ferme des livraisons (Tableau 2)	\$
3	Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
4	Total des produits optionnels (Tableau 4) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
5	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6) <i>(Applicable si l'option est exercée)</i>	\$
7	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA <i>(s'il y a lieu)</i>	\$
8	Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7) <i>[À supprimer au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
9	Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 7) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
10	Taxes applicables : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$
11	Coût estimatif total (9 + 10) : <i>[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]</i>	\$

* Taxes applicables en sus.

Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Numéro de téléphone :
		Courriel :
		NEA:

ANNEXE B
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

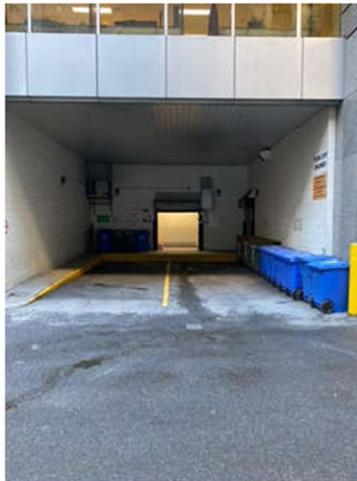
Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée au présent contrat.

ANNEXE C - QUAIS DE CHARGEMENT

OTTAWA – 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2



Picture 1: Picture from street of side of 255 Albert where loading dock is located.



Picture 2: Loading dock 255 with door open



Picture 3: Picture from loading dock door looking inside loading dock area



Picture 4: Picture from inside loading dock area Looking towards Freight elevator door



Picture 5: Picture inside freight elevator



Picture 6: Picture of 8th floor elevator lobby

Photo 1 : Photo de la rue au 255, rue Albert où se trouve le quai de chargement

Photo 2 : Quai de chargement 255 avec porte ouverte

Photo 3 : Photo de la porte du quai de chargement avec vue sur l'intérieur de la zone du quai de chargement

Photo 4 : Photo de l'intérieur de la zone du quai de chargement en direction de la porte du monte-charge

Photo 5 : Photo de l'intérieur du monte-charge

Photo 6 : Photo du hall d'entrée et de l'ascenseur du 8^e étage

TORONTO – 121, rue King O, Toronto (Ontario) M5H 3T9



Photo 1 : Photo de côté de la rue au 121, rue King Ouest

où se trouve le quai de chargement



Photo 2 : Quai de chargement 121 avec porte ouverte

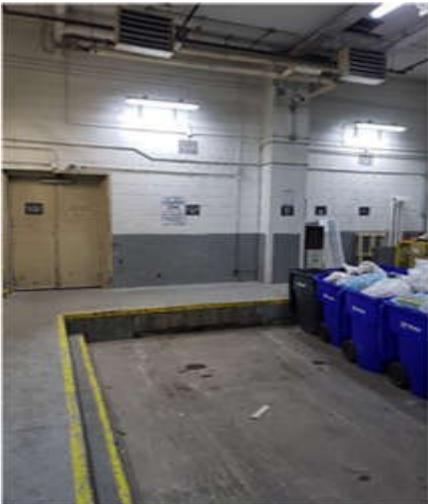


Photo 3 : Photo de la porte du quai de chargement

avec vue sur l'intérieur de la zone du quai de chargement

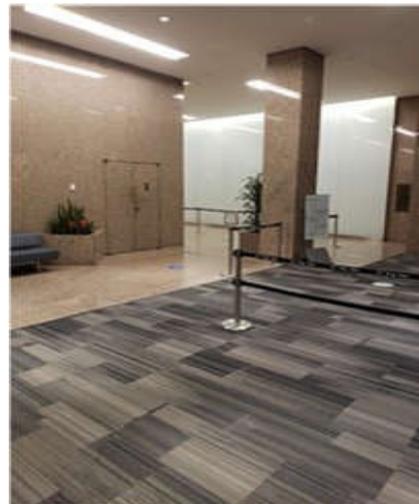


Photo 4 : Photo de l'intérieur de la zone du quai de chargement en direction de la porte du monte-charge

